

LES POINTS SECRETS EN NUMISMATIQUE :

UNE INNOVATION DUE AUX ARABES(?)⁽¹⁾

(avec deux planches)

PAR

MARCEL JUNGFLEISCH.

Il existe sur les monnaies plusieurs sortes différentes de points :

1° Les points de centrage. Placés juste au centre du coin mais sans signification propre, ils n'avaient qu'une utilité technique. Ils servaient surtout à guider le graveur du coin dans sa composition soit encore à faciliter aux artisans monétaires la mise en place des coins lors de la frappe;

2° Les points d'ornementation. Souvent disposés par groupes, ils permettaient de meubler certains vides de la composition afin d'en rendre l'aspect général plus agréable à l'œil. Ils prenaient parfois une signification plus directe quand, par suite de variations dans leur disposition, ils permettaient de distinguer entre différentes émissions, par ailleurs semblables;

3° Les points de ponctuation du texte des légendes. Le plus souvent, ces points servaient à séparer les unes des autres les abréviations ou les initiales. Leur absence ou au contraire leur présence, leur position en ligne, leur forme fournissent parfois d'utiles indications, de même que leur remplacement par des annelets, des croix, des fleurettes, etc.;

⁽¹⁾ Communication présentée en séance du 1^{er} avril 1946.

4° Les points diacritiques. Ce genre de points, fréquent dans toutes les langues orientales, sert à donner des valeurs alphabétiques différentes au même signe, par exemple ت ب pour l'arabe. Fait curieux, cette ponctuation spéciale est généralement omise aux hautes époques comme l'est aussi, par une anomalie semblable, l'accentuation pour les langues occidentales anciennes;

5° Les point secrets. Ils sont placés au voisinage de certaines lettres de la légende et généralement au-dessous. Ils ont pour but d'attirer notre attention sur les lettres ainsi pointées auxquelles se trouve attribuée de ce fait une signification conventionnelle, signification qui peut d'ailleurs ne pas être propre à la lettre même et qui dans certains systèmes découle seulement du numéro d'ordre de sa place dans la légende.

Ces points secrets, qu'il serait au fond plus exact d'appeler des « points de convention », sont fort connus de tous les numismates. Un exemple classique de leur emploi est la distinction par cet artifice des divers ateliers monétaires français sous les Capétiens Valois. En France, ce mode de désignation apparut brusquement sur les frappes royales dans la seconde moitié du XIV^e siècle mais au bout de peu de temps des confusions se produisirent et il fallut codifier le système. L'ordonnance royale du 11 septembre 1389 D. fixa une fois pour toutes la place des points secrets (points, annelets ou globules) pour chacun des vingt-deux ateliers royaux. Suivant le système ainsi édicté, il fallait compter le rang occupé dans la légende par la lettre pointée et quel que soit le sens alphabétique de cette lettre, le nombre ainsi obtenu désignait l'atelier d'après un code déterminé⁽¹⁾. Par suite des transferts d'ateliers d'une ville à l'autre, au bout de peu de temps des flottements ne tardèrent pas à se produire (par exemple : 3^e = Mirabel = Embrun 1406 D. = Mirabel 1417 D. = Montélimar 1426 D.) dans cette codification prévue

⁽¹⁾ Savoir : 1^{er} Crémieu, 2^e Romans, 3^e Mirabel, 4^e Montpellier, 5^e Toulouse, 6^e Tours, 7^e Angers, 8^e Poitiers, 9^e La Rochelle, 10^e Limoges, 11^e Saint-Pourçain, 12^e Mâcon, 13^e Dijon, 14^e Troyes, 15^e Rouen, 16^e Tournai, 17^e Saint-Quentin, 18^e Paris, 19^e Saint-Lô, 20^e Saint-André-Villeneuve-lès-Avignon, 21^e Sainte-Menehould, 22^e Châlon-sur-Saône.

comme *ne varietur* et qui avait été imitée dans son principe par d'autres pays occidentaux. Ces divergences furent aggravées par le fait que certains ateliers travaillèrent en même temps pour plusieurs pouvoirs différents et employèrent des conventions variables suivant l'autorité qui avait ordonné la frappe : au lieu d'être fixe et unique, l'indice de tel atelier changeait avec chacun de ses employeurs ! D'autre part, une tendance se faisait jour de considérer la lettre pointée d'après sa valeur alphabétique comme une initiale, sans plus se soucier de son rang.

C'est alors qu'intervint une nouvelle codification par l'ordonnance du 15 janvier 1540 D. qui prescrivait l'emploi de lettres conventionnelles ou de signes spéciaux pour désigner chaque atelier. Cette ordonnance constituait un véritable arrêt de mort contre les points secrets qui, en France, disparurent rapidement après avoir duré environ un siècle et demi. Les nouvelles désignations par lettres ou emblèmes eurent une vie plus longue, elles subsistèrent jusqu'à la Révolution française.

* * *

Quelle était l'utilité du point secret ?

Ceci revient à se demander qu'elle était l'utilité de mentionner sur une pièce le nom de l'atelier qui l'avait frappée ?

Dès la naissance de la monnaie et à sa base même se trouve une double nécessité de garantie et de contrôle. Aucune garantie de titre ni de poids ne saurait exister pour des émissions en quelque sorte anonymes. Le contrôle de l'importance des émissions (alors si nécessaire pour la perception des droits dits de « privilège ») ne saurait être effectif si ces dernières sont impersonnelles. De l'une et de l'autre (garantie et contrôle) dépendent la validité de la monnaie; son maintien dans le bon aloi, sa défense contre la fiduciarité. Depuis la plus haute antiquité, si un État avait plusieurs ateliers monétaires — fussent même les diverses officines d'une seule ville — il ne manquait jamais de les contraindre au « différent monétaire » donc à la responsabilité personnelle. Ateliers et sous-ateliers (officines) étaient désignés de façon évidente sur toutes les frappes mais survinrent les invasions des barbares traînant derrière elles toutes les ruines monétaires, la longue nuit du moyen âge et des fraudes.

* *

Le point secret fut donc, au propre comme au figuré : une renaissance, un retour aux anciennes normes de garantie et de contrôle, à la santé morale et économique. Nous le voyons paraître soudainement en France dans la seconde moitié du Quattrocento; quelle était son origine ?

La première idée est de regarder vers l'Orient mais il s'était déjà écoulé tout un siècle depuis le retour des Croisades et au premier abord les monnaies orientales contemporaines des Croisades ne semblent pas présenter de points spéciaux.

Le cheminement de l'apport pouvait avoir été moins direct. Rappeler ici tout ce que la France doit à la civilisation arabe d'Espagne sortirait de notre cadre. Toutefois nous devons noter que certaines innovations dans les systèmes monétaires français et la métrologie pondérale du Midi portent l'indéniable trace de l'influence des Arabes réfugiés d'Espagne⁽¹⁾. Malgré cela, il ne semble pas qu'il faille chercher chez les Maures l'origine de l'emploi des points secrets, car les monnaies ibériques tant arabes que mozabares n'en présentent pas. La distinction entre les ateliers espagnols était obtenue au moyen d'initiales ou d'ornements figurant dans le champ, suivant le principe qui fut adopté par la France vers 1540 D. en remplacement de l'ancien procédé des points secrets.

⁽¹⁾ La chose est particulièrement évidente pour certains poids. La cause en résiderait dans l'introduction en France par les réfugiés arabes d'Espagne de la sériciculture et du travail de la soie dont le commerce se pratiqua au moyen des poids arabes jusqu'à la Révolution. Cet exode des Musulmans d'Espagne dura longtemps avant d'en arriver à sa dernière phase en 1535 D. Par centaines de milliers, les Maures fuyaient la péninsule ibérique où ils étaient voués à une extermination totale. Alors que personne n'osait les recevoir sans abjuration préalable, sur la demande du Sultan Soliman II lui-même en difficultés, le roi François I^{er} bravant les foudres de l'excommunication majeure leur accorda un asile inconditionnel. Cet asile qui ne devait être que temporaire s'avéra définitif tout comme il s'annonçait onéreux tandis qu'il fut finalement profitable. En reconnaissance de la sauvegarde accordée aux foules musulmanes fugitives, le Sultan offrit certaines facilités aux Francs qui commerçaient dans son Empire.

Reste à se tourner vers Venise. Son rôle de premier plan en tout ce qui touche au commerce, à la banque et aux monnaies, est bien connu. Ses contacts continuels avec l'Occident durant les dernières Croisades et les premières guerres d'Italie ne le sont pas moins. Les points secrets avaient commencé à paraître sur les monnaies vénitiennes au temps du Doge Jacopo Tiepolo (1229-1249 D.). Le système employé à Venise différait quelque peu. Les points secrets qui étaient uniques soit par groupes, ou bien prenaient la forme d'annelets, de croisettes, etc., tiraient leur signification non de leur place par rapport aux lettres de la légende mais de leur position par rapport à certains détails de la composition (de tel ou tel côté de tel ou tel genou, par exemple). Toutefois le but visé était le même ainsi que le principe mis en œuvre. Les points secrets disparurent durant la règne du Doge Andrea Dandolo (1343-1355 D.); ils furent remplacés par des sigles, lettres initiales ou conventionnelles qui désignaient les « Massari », maîtres des monnaies responsables des émissions. Là encore, nous retrouvons une évolution analogue, tendant toujours au même but mais suivant une modalité un peu différente de celle codifiée par François I^{er} en 1540 D. Comme les lettres monétaires françaises, les sigles vénitiens durèrent jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

Les Turcs firent de même car dès le début des émissions ottomanes d'Osman I^{er} (1299-1326 D.), nous trouvons sur leurs monnaies d'indéniables points secrets (pl. II, n° 449). Ils devaient être maintenus par périodes intermittentes jusqu'au début de l'époque moderne, jusqu'à la frappe de Bonaparte à la monnaie du Caire. Ces points secrets semblent avoir eu pour buts de différencier les frappes des divers ateliers d'une même ville (ou province), soit de préciser une date (l'année du règne exprimée suivant une convention cryptographique). Tous les numismates orientalistes ont constaté leur présence fréquente mais sans parvenir à retracer de textes déterminant leur mode d'emploi.

Où donc Venise elle-même avait-elle puisé cette notion des points secrets?

Sans aucun doute à Byzance dont la République Sérénissime a su si largement hériter. De fait, nous voyons l'usage des points secrets commencer à Byzance sous Basile le Macédonien (867-886 D.) et après

un apogée atteint à l'époque de Jean I Zimiscès (969-976 D.) subsister sous diverses formes et en différentes places (fin des légendes du revers, sur les Évangiles, dans les bras de la croix du nimbe, sur le voile, sur le manteau, etc.), jusque sous le règne de Manuel I Comnène (1143-1180 D.).

Suivant son génie national, chaque peuple à son tour était entré dans la carrière pour poursuivre un même idéal : une bonne monnaie. Remontant le cours de cette véritable « course au flambeau », nous sommes ainsi arrivés de relai en relai jusqu'au milieu du IX^e siècle D. c'est-à-dire la première partie du III^e siècle de l'Hégire, donc en pleine période abbasside. Les Arabes auraient-ils été aussi parmi les porteurs de la torche lumineuse et — mérite majeur — l'auraient-ils allumée les premiers ?

* * *

Au cours du siècle dernier, il a été retrouvé un fort grand nombre de dinars anciens. L'intérêt croissant soulevé par les monnaies arabes en or les a fait échapper à la fonte qui jadis était presque de règle pour les trouvailles de ce genre. Il s'est ainsi amassé dans les musées et les collections un matériel important qui permettra des études plus poussées. Sur ceux de ces dinars qui ne portent pas le nom du lieu de frappe mais seulement une date, les numismates ne tardèrent pas à remarquer la présence fréquente de points uniques ou peu nombreux (trois semblent un maximum) qui, au premier abord, ne paraissaient répondre à aucune nécessité évidente ni suivre aucune règle définissable. Au début, ils furent généralement interprétés comme des points diacritiques « occasionnels » et lorsque l'impossibilité était par trop flagrante, comme des fantaisies de graveur ! Ces explications ne résolvaient pas tous les cas et chacun en ressentait d'ailleurs l'insuffisance mais les admettait — en attendant mieux.

Combien profonde est cette réflexion d'un numismate célèbre rappelée par Lavoix : la numismatique nous propose toujours des énigmes mais tôt ou tard, elle nous en donne aussi la solution (Mordtmann).

Chaque description des premières séries musulmanes parue au cours des cent dernières années constitue un notable progrès sur ses

avancières. Leur exactitude croissante a permis d'acquérir peu à peu certains éléments de la solution définitive à laquelle nous devons arriver.

1^o A toutes les hautes époques, la ponctuation et l'accentuation sont généralement omises (les mots souvent fort abrégés n'étaient même pas séparés). La paléographie arabe ne s'est pas soustraite à cette règle constante qui pour elle s'est trouvée aggravée par l'omission supplémentaire des points diacritiques. Sauf de rares exceptions durant les premiers siècles de l'Hégire, les accents et les points diacritiques manquent aux manuscrits, aux inscriptions murales, etc., tout comme aux légendes des monnaies. Cette absence quasi-systématique est donc normale et quand nous trouvons un point unique — même d'apparence diacritique — sur une seule de la centaine de lettres constituant la légende d'une pièce, il nous faut bien admettre que nous sommes en présence d'une anomalie intentionnelle. Elle est d'autant plus évidente pour صرب par exemple, que ce point diacritique aurait été accordé au ب (bē), alors que dans le même mot il aurait été refusé au ض (dad) ainsi qu'à tous les autres ب (bē) contenus dans cette même légende. Ce point sous un seul bē s'il était réellement diacritique serait comme tel tout à fait anormal, par contre il s'explique naturellement s'il constitue un point secret, ayant pour but de désigner la lettre ب (bē) à notre attention⁽¹⁾.

2^o Ces points exceptionnels se rencontrent exclusivement sur ceux des dinars où le nom du lieu de frappe n'est pas mentionné non plus que celui du gouverneur ou de l'intendant aux finances.

Par contre, ils manquent toujours sur les monnaies en or qui à défaut du lieu de frappe portent un nom de gouverneur ou d'intendant aux finances. Les noms de ces personnages joints à la date suffisaient en effet à déterminer le lieu de frappe. Par exemple, quand nous trouvons عبد الله بن السري (Ebeidallah ben el Serry) sur une monnaie

⁽¹⁾ Émise pour la première fois vers 1843 par le numismate danois J. C. Lindberg, l'hypothèse qu'il s'agissait en ce cas de « points secrets » fut reprise par F. Soret (1^{re} lettre à M. Rénier Chalon sur les éléments de la numismatique musulmane. *Revue de la Numismatique belge*, 4^e série, t. II, 1864, p. 26 et 27), mais les éléments indispensables pour l'étayer étaient encore trop rares à l'époque.

datée de 208 ou 209 H. dont le lieu de frappe n'est pas mentionné, il est évident que cette pièce a été frappée en Égypte⁽¹⁾ par عبد الله بن السرى (Ebeidallah ben el Serry ben el Hakam), qui fut gouverneur de cette contrée du 9 chabâne 206 H. à moharrem ou safer 211 H. Point n'était besoin de désigner plus explicitement l'atelier égyptien comme responsable de l'émission de ces dinars : joint à l'année 208 ou 209 H., le nom d'Ebeidallah ben el Serry y suffisait amplement.

Des points de ce genre n'existent que fort rarement⁽²⁾ sur les monnaies en argent (dirhems) frappées aux mêmes dates que l'or et vraisemblablement dans les mêmes ateliers. Ils n'étaient nullement nécessaires pour localiser le lieu de frappe qui, toujours sur les dirhems, était déjà écrit en toutes lettres. Par contre, nous trouvons parfois sur les dirhems des points « isolés » appartenant à une catégorie différente. Ils semblent désigner les numéros d'ordre des officines (sous-ateliers) d'une même ville (. = 1^e officine, ... = 2^e officine, ... ou .. ou . . = 3^e officine) suivant un procédé employé universellement et de tous les temps.

En résumé, ces points spéciaux ne se rencontrent guère que sur quelques-unes des monnaies musulmanes en or où tout autre indication permettant de localiser la frappe fait défaut, mais les pièces de cette catégorie n'en portent pas toutes. Certains auteurs se sont laissés dérouter par le fait que ces points semblaient plutôt exceptionnels. D'abord, les catalogues ne peuvent nous donner qu'une idée peu exacte du degré réel de fréquence des points spéciaux, les plus anciens ne les mention-

⁽¹⁾ Sauf une exceptionnelle émission de fels frappés par Abdel Malek ben Merouane (65-86 H.) à Fostat-Misr (*sic*) et à Fayoum-Misr (*sic*), toutes les pièces frappées en Égypte entre 133 et 468 H. portent uniformément ضرب مصر. Vers 469 H. apparaît la mention ضرب بالسكندرية qui est relevée conjointement avec ضرب مصر jusqu'à la chute des Fatimites (567 H.).

Les ateliers de Fostat, el Askar, Katai, etc., furent *en ce qui concerne la numismatique* englobés sous une désignation pratiquement unique ضرب مصر qui leur est commune à tous. La mention القاهرة ne s'est généralisée que plus tard, à partir de l'avènement des Ayoubites.

⁽²⁾ L'atelier de Damas est à peu près le seul à faire exception. Des points divers figurent sur les dirhems qui y furent frappés entre 82-83 H. et environ 205 H.; leur sens doit être différent.

naient même pas. Les collections que nous pouvons analyser sont constituées par des sélections artificielles; il est impossible d'en tirer des conclusions quelconques quant aux proportions relatives ayant existé entre des types différents et que nous n'avons aucune certitude de connaître tous. Il en ira ainsi tant que la numismatique musulmane ne se sera pas haussée jusqu'à l'étude méthodique des trouvailles considérées dans leur intégralité⁽¹⁾. Ensuite et surtout, l'absence de toute différenciation peut fort bien constituer par elle-même une « remarque » suffisante. Elle peut impliquer que les dinars ne présentant aucun distinctif étaient émis par la monnaie centrale, sous la surveillance directe du Khalife. Seuls ceux frappés dans des ateliers plus ou moins éloignés, sous l'égide de pouvoirs délégués (gouverneurs, intendants, etc.) requiéraient une marque spéciale permettant de les reconnaître de façon certaine.

3^e Ces points spéciaux sont signalés sur les dinars à partir de 82 H. (701 D.) et ont été relevés jusque vers la fin du règne d'el Mâmoun (218 H. = 833 D.) date à partir de laquelle la mention expresse du lieu de frappe devient habituelle sur les monnaies en or.

Cette période de haute civilisation est caractérisée par le souci constant d'une observation rigoureuse — nous serions même en droit de dire : religieuse — de l'exactitude des poids et mesures. Sans compter les textes nombreux et précis, nous sommes particulièrement bien placés — ici, en Égypte — pour en prendre à témoin ces innombrables estampilles sur verre : poids destinés aux diverses sortes de marchandises, mesures de capacité pour les solides et les liquides et enfin exagia (poids étalons) du dinar, du dirhem et même du fels! Il serait contraire à la plus élémentaire logique d'admettre que ces mêmes Khalifes si scrupuleux en matière de poids ne l'auraient pas été au même degré en ce qui

⁽¹⁾ A cette occasion, nous nous permettons de rendre un juste hommage au remarquable « sens numismatique » de S. A. le Khédive Ismaïl qui se refusait à écarter les « doubles apparents » de sa collection de monnaies musulmanes, une des plus nombreuses et probablement aussi la plus intéressante qui ait jamais été formée.

concerne le titre de l'alliage ou la limitation du volume des émissions. Leur empire s'étant brusquement étendu de la mer Caspienne à l'océan Atlantique, vu la lenteur et la difficulté des communications à cette époque, ils se sont trouvés dans l'obligation de déléguer une partie de leurs pouvoirs à des gouverneurs, à des intendants contre les exactions possibles desquels ils assumaient un devoir moral de sauvegarder leurs peuples. Il leur importait donc de s'assurer un contrôle sur tous les ateliers monétaires qu'ils n'avaient plus directement sous la main et nous avons vu que le premier pas dans cette voie ne pouvait s'effectuer sans l'imposition d'une marque particulière, nommée en numismatique un « différent », propre à chaque atelier éloigné.

* *

Les Khalifes ont-ils franchi ce pas et, dans l'affirmative, de quelle façon ?

Le faciès général du dinar tel qu'il venait d'être créé par Abdel Malek fut considéré dès le début comme intangible. Il ne pouvait être aussitôt question de le modifier ostensiblement; tout au plus était-il possible d'y ajouter subrepticement un détail si mince qu'il pourrait à la rigueur passer aux yeux du public pour faire partie de l'ensemble, par exemple un point qui aurait l'air d'un diacritique sans l'être véritablement.

Cette supposition est restée longtemps à l'état de pure hypothèse car il nous fallait la chance de rencontrer non pas une preuve isolée mais tout un faisceau de preuves la confirmant, puis ces preuves devaient être à leur tour justifiées par un démarrage d'interprétation. Comme une distinction certaine entre un diacritique qui pourrait après tout être véritable et un diacritique ne l'étant probablement pas est des plus malaisée, pour que la preuve commence il fallait trouver des points dont l'impossibilité en tant que diacritiques soit manifeste.

En pareil cas, la documentation livresque n'est pas suffisante, si minutieuses que soient les descriptions. Les photographies (ou moussages) sont encore impossibles à obtenir des Musées pour le moment; de plus, elles ne sont pas toujours décisives, il se rencontre des souffrances, des grains, des coups de poinçon qui peuvent induire en erreur. Il est donc

⁵
indispensable d'avoir en main les originaux pendant le temps nécessaire pour les étudier à loisir.

Dès 1941, parmi les monnaies qu'une Haute Personnalité avait eu la bienveillance de nous permettre d'examiner, un dinar de 158 H. (pl. I, n° 25) s'était imposé à notre attention. La date était écrite عاں و حمس (sic) و مهde avec un point sous le premier و de liaison qui ne pouvait certainement pas être diacritique. Cette année 158 H. étant partagée entre les règnes des deux Khalifes el Mansour et el Mahdy nous inclinâmes à étendre aux dinars l'assertion de S. Lane-Poole (*Catalogue of Oriental Coins*, vol. I, note de la page 49), d'après laquelle des différents (dans la disposition des annelets entre les cordons extérieurs) auraient été introduits sur les dirhems afin d'établir une distinction entre les frappes du même atelier et de même année appartenant à chacun des deux règnes. Le fait était patent : quel que fut le but visé (cette fois : un changement de règne), nous étions en présence d'un véritable « point secret ». Cet exemplaire n° 25 ressemble beaucoup à celui décrit par Nützel (*Katalog der Orientalischen Münzen*, Berlin, Band 1, page 115), mais dont le point est relaté comme se trouvant un peu déporté vers la gauche (sic). Il ne semble pas que ce و puisse correspondre à l'initiale de واسط، atelier dont l'activité était alors suspendue.

Ainsi une première preuve était faite de l'existence des « points secrets » sur les dinars arabes de cette époque. Restait à constituer un faisceau de preuves et à en tirer des interprétations correspondant avec les faits.

La même Haute Bienveillance nous ayant été continuée, nous avons pu progresser au fur et à mesure de la rencontre de dinars portant des points conventionnels sur la face que nous appelons l'avers parce qu'elle porte la date.

Signalons d'abord une série de quatre dinars datés respectivement de 152 H. (pl. I, n° 396), 155 H. (pl. I, n° 397), 166 H. (pl. I, n° 399) et 167 H. (pl. I, n° 400), qui tous portent un point nettement détaché à gauche du ل (lam) de رسول, point tombant sous un ا (alef) de la légende circulaire. Semblable anomalie est fréquente à cette époque qui embrasse la fin du règne d'el Mansour et le début de celui d'el Mahdy : toutes les grandes collections en possèdent quelques exemplaires sur des dinars datés d'années comprises dans cette période. Cette fois-ci,

l'anomalie en question ne peut avoir pour but d'établir une distinction entre les dinars frappés sous l'un ou sous l'autre règne; sauf en 158 H., les dates mentionnées explicitement y suffisent. D'autre part, toujours pour les dates comprises dans cette période, les catalogues relèvent des dinars frappés ces mêmes années mais ne portant pas de point spécial. Nous sommes ainsi conduits à admettre que le but de ce point était par son absence ou sa présence d'établir une distinction entre deux émissions provenant de deux ateliers monétaires différents. Les dinars sans point, donc ne présentant pas d'anomalie, seraient ceux des émissions normales, frappées dans la capitale Medinet el Salam مدینة السلام. Ceux portant le point en question auraient été frappés dans un atelier provincial désigné par ce distinctif qui permettait de les reconnaître à première vue.

Suivant la loi constante des points secrets, ceux-ci désignent la lettre sous laquelle ils se trouvent. La lettre désignée dans le cas présent serait donc l'*alef* ﺍ sous lequel ils figurent et non pas le *lam* ل par rapport auquel ils sont situés en côté. Ces dinars auraient donc été frappés dans un atelier dont le nom commence par un *alef* ﺍ.

Nous savons par les dirhems (qui tous portent le nom de leur lieu de frappe) quelles étaient les monnaies dont le nom commence par un *alef* ﺍ en activité certaine pour les dirhems durant les années dont ces quatre dinars sont datés. En voici le tableau d'après les principaux auteurs :

152 H.	Arrân (Stamboul n° 309)	اران
	Arminiyah (Lavoix n° 613, L. Poole n° 30,	ارمينية
	Tiesenhausen n° 830, Caire n° 277)	
155 H.	Arrân (Lavoix n° 608, L. Poole n° 27,	اران
	Tiesenhausen n° 844)	
	Arminiyah (L. Poole n° 31, Nützel n° 645,	ارمينية
	Tiesenhausen n° 845)	
166 H.	Azerbaïdjian (Nützel n° 780, Tiesenhausen n° 993)	اذربيجان
	Arrân (Nützel n° 783)	اران
	Arminiyah (Lavoix n° 693, Nützel n° 687)	ارمينية
	Afrikiyah (Lavoix n° 695, Tiesenhausen N° 1000/1002)	افريقية

167 H.	Azerbaïdjian (Tiesenhausen n° 1028) Arminiyah (Lavoix n° 694, L. Poole n° 91, Nützel n° 788, Tiesenhausen n° 1027) Afrikiyah (L. Poole n° 93, Nützel n° 794/795 Tiesenhausen n° 1018/1019, Casanova n° 343)	اذربيجان ارمينية افريقية
--------	---	--------------------------------

A première vue, il se dégage de ce tableau une présomption intéressante : Arminiyah est le seul de ces ateliers qui ait certainement été actif durant toutes les années sous examen. Comme dans un si court laps de temps, il est improbable qu'un distinctif donné ait été transféré d'un atelier à un autre, le distinctif *alef* pointé ! qui existe sur les quatre dinars de ces quatre années semble bien être celui d'Arminiyah. Ceci n'est encore qu'une présomption car il est possible à l'avenir de trouver un dirhem d'Arrân daté de 167 H. par exemple. Heureusement « la numismatique se charge elle-même de résoudre l'énigme », comme le disait si bien Mordtmann : en 152 H., il n'existe que trois ateliers dont les graveurs écrivaient sans l'*alef* ﺍ du début (au lieu d'*اين* اين), ce sont ceux d'Arminiyah, d'Abbasiyah عباسية et d'Egypte مصر, or les noms des deux derniers ne commençaient pas par un *alef* ﺍ. Il semble cette fois bien établi que l'*alef* pointé ! désigne l'atelier d'Arminiyah.

Au revers de chacun des deux dinars de 166 et 167 H. (pl. II, n° 399 et 400) se trouve un point tombant sous la fin du mot Allah (الله) (*sic*) de la légende circulaire. Se trouvant au revers (et non à l'avers), il semble qu'il faille y voir seulement la signature secrète d'un monétaire ou d'un graveur car nous la retrouvons à côté de la même syllabe d'un autre mot, erselouh ارسله (*sic*) au revers d'un dirhem frappé expressément à Arminiyah dans la même année 167 H. (Lavoix n° 694). Ce détail a son importance car la marque du même graveur attaché à Arminiyah vient renforcer encore l'attribution proposée de ces quatre dinars à cet atelier.

Nous parlerons maintenant de deux dinars, l'un de 144 H. (pl. I, n° 28) et l'autre de 157 H. (pl. II, n° 398) sur chacun desquels des points désignent à l'attention la lettre *bé* ب. Sur le premier, le point se trouve sous le *bé* ب d'arbain (*sic*) اربعين et dans le second cas sous celui de *sabaa* سبع. Nous savons par les dirhems que l'atelier de Basrah

بصـرة était le seul dont le nom commence par un *bé* ب et qui travaillait en ces années 144⁽¹⁾ et 157⁽²⁾ H. L'attribution de ces deux dinars à Basrah serait donc toute naturelle.

Nous en arrivons pour terminer à un dinar fort curieux : il porte deux points ressemblant tellement à des points diacritiques que l'un d'entre eux a induit en erreur plusieurs auteurs — et non des moindres — dans la lecture de sa date. Nous devons rendre hommage à Nützel qui a rétabli la date exacte en lisant 169 H. سع (Orient. Münz, n° 779) au lieu de 167 H. سع comme plusieurs de ses prédecesseurs l'avaient lu fautivement. En fait, l'agrandissement d'un exemplaire bien conservé (pl II, n° 401) montre (sic). Le point n'est pas diacritique et pour bien nous faire comprendre qu'il s'agit d'un point secret, le graveur a exagéré l'allongement de la queue du *ain* ע et a terminé cette queue par un crochet enserrant le point. Si nous faisons momentanément abstraction de ce détail pour nous en tenir seulement à l'écriture, nous lisons clairement *tisah* سع comme l'a fait Nützel et non *sabah* سع. Le procédé par lequel le graveur s'est efforcé d'attirer notre attention sur l'*ain* ע est flagrant. Il est admirable qu'il y ait réussi sans trop altérer l'aspect général de la légende : aspect qu'il est parvenu à conserver au point que des numismates pourtant réputés y ont été trompés. Le *ain* ע est l'une des deux lettres désignées ; le seconde est un *bé* ب celui de صرب (sic) sous lequel se trouve un point qui pourrait passer pour diacritique s'il ne présentait un caractère d'exception (tous les autres points diacritiques de la légende manquent), qui tend à mettre en éveil.

Le début *bé-ain* بـع ne correspond à aucun atelier ayant travaillé à cette époque, celui de Baalbeck بعلبك n'ayant frappé sous les Khalifes que des bronzes non datés et probablement antérieurs. Si nous considérons que le *ain* ע est désigné d'une manière plus instante ce qui lui confère une certaine prééminence, le rang d'initiale, nous obtenons la syllabe *ain-be* עـب qui semble bien indiquer l'Abbassiyah العباسية, atelier peu éloigné de Bagdad d'après Yaqout et qui a frappé des dirhems

⁽¹⁾ Dirhems de 144 H. (Lavoix n° 623, L. Poole n° 40, Nützel n° 659 et 660, Tiesenhausen n° 730, Caire n° 283, Casanova n° 350, Stamboul n° 325).

⁽²⁾ Dirhem de 157 H. (Caire n° 287).

en cette année 169 H.⁽¹⁾. Nous sommes ainsi incités à attribuer ce dinar à el Abbassiyeh bien qu'en apparence au moins, il n'en porte pas le nom.

* * *

Certes, les déductions qui précèdent comportent encore une bonne part d'hypothèse. Il s'agit là, nous l'admettons pleinement, d'un débat qui s'ouvre plutôt qu'il ne se termine. En ce qui concerne les attributions (celles que nous avons tentées et celles que d'autres pourront faire en suivant la même méthode), de nombreuses vérifications et des controverses plus nombreuses encore s'imposent avant d'arriver à des conclusions définitives.

Toutefois, une donnée de la plus grande importance dominera dorénavant toutes les études sur ce sujet.

Fait acquis : peu après les débuts de leur monnayage national, soit dès 82 H. = 701 D., les Arabes ont connu et employé sur l'or l'artifice conventionnel des «points secrets», progrès numismatique marquant qui devait par la suite se transmettre aux Byzantins, aux Vénitiens, aux Ottomans et aux Français puis à une bonne partie de l'Occident.

Comme ce genre tout spécial de points ne semble pas avoir existé avant cette époque (le VIII^e siècle D.), comme il ne semble avoir pris un sens constant — marquer l'initiale d'un atelier — qu'après la période de tâtonnements du début sous les Ommiyades, nous sommes en outre tentés d'admettre que les Arabes auraient été les véritables INNOVATEURS du «point secret», justice que nous serions heureux d'avoir contribué à leur faire rendre.

Juin 1945.

⁽¹⁾ Lavoix n° 714 L. Poole n° 86, Tiesenhausen n° 1068 & 1069.



